



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 49 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 2 emplois et recalibrage de 5 emplois à la Direction de la Vie des Quartiers - Recalibrage d'un emploi à la Direction de la Citadelle

Délibération n° 007669

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 2 emplois et recalibrage de 5 emplois à la Direction de la Vie des Quartiers - Recalibrage d'un emploi à la Direction de la Citadelle

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Il appartient au Conseil municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à 2 créations et 5 recalibrages, à la Direction de la Vie des Quartiers ainsi qu'un recalibrage à la Direction de la Citadelle. Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement.

I. Direction de la Vie des Quartiers

A/ Contexte

Le nouveau projet de la Direction Vie des quartiers est l'aboutissement de 4 années de travail collaboratif. Amorcé en 2020/2021, il s'appuie sur un diagnostic fin de l'organisation des services, des missions de service public poursuivies et attendues en lien avec la feuille de route des élus, des besoins exprimés des usagers (associations et habitants) et de l'image de la direction.

En septembre 2021, les lignes directrices ont été présentées aux agents, aux organisations syndicales et aux partenaires, et des points intermédiaires ont été réalisés lors de diverses réunions.

Il s'agit de doter la Direction Vie des quartiers des moyens de répondre aux objectifs déterminés, il s'agit de transposer dans l'organigramme général de la Direction et dans les organigrammes de chaque service les changements adaptés aux besoins du nouveau projet de Direction.

Cette nouvelle organisation a été validée en Comité Social Territorial en date du 5 juillet 2024.

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer 2 emplois :

- 1 emploi d'animateur (Animateur référent ACS et Quartiers fragiles), catégorie B, filière animation au sein de la Maison de quartier Grette Butte qui aura pour missions : le développement d'une coopération et d'une articulation entre les acteurs du territoire et la construction, la mise en œuvre des projets et actions d'animation locale, en lien étroit avec le projet social. La conception, la mise en œuvre et l'animation des dispositifs et programmes d'actions en direction des publics de la Maison de quartier, dans les domaines de l'enfance et en matière d'accompagnement à la parentalité et d'accompagnement à la scolarité.

Cet emploi permettra de déprécier un emploi pourvu initialement dans le cadre d'un surcroît d'activité. Cette création n'a donc pas d'impact budgétaire.

Un emploi d'attaché (responsable de secteur), catégorie A, filière administrative au sein de la Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu qui assurera les fonctions d'Adjoint au Chef de service. A ce titre, il assure l'intérim en son absence, coordonne les missions d'animation collective du centre social et de l'EVS, participe à la rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et pilote les fonctions Ressources de la Maison de quartier et de l'Espace de Vie Sociale St Claude, en encadrant, organisant et animant l'équipe administrative et technique.

Cette création d'emploi a un impact budgétaire est estimé à 59 000 € en année pleine.

Il est proposé de recalibrer 5 emplois :

- 2 emplois d'adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative), catégorie C, filière administrative en emploi de rédacteur, catégorie B, filière administrative (chargé de gestion)
- 2 emplois de rédacteur (chargé de gestion), catégorie B, filière administrative en emploi d'attaché, catégorie A, filière administrative (responsable de secteur et chargé de mission)
- 1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'atelier), catégorie C, filière technique en emploi d'adjoint technique, catégorie C filière technique (agent technique opérationnel)

Ces recalibrages ont un impact budgétaire de 6 500 € en année pleine.

II. Direction de la Citadelle

A/ Contexte

Depuis 2021, le site de la Citadelle dispose d'un projet culturel et touristique 2021-2026 (PCT) qui se fonde sur une approche « visiteurs » obligeant à repenser l'organisation des fonctions et missions qui y concourent.

Dans le cadre de la rénovation du musée de la résistance et de la Déportation et conformément à son projet scientifique et culturel (PSC) adopté par la collectivité en date du 20 septembre 2018, une organisation a été mise en place afin de permettre son ouverture (8 septembre 2023).

Le fonctionnement du nouveau musée implique une charge de travail lourde en matière de régie des collections : gestion des œuvres pour les nouvelles salles (art concentrationnaire avec plusieurs rotations annuelles et salles expositions temporaires pour les prêts et emprunts d'œuvres), contrôle des conditions d'exposition et rotations dans les expositions permanentes.

Afin d'absorber la charge de travail et de valider la montée en compétence de l'équipe, une réorganisation interne a été mise en place selon le schéma suivant :

- transfert d'une partie des anciennes missions de l'assistant de conservation (gestion du centre de ressources/bibliothèque et archives, gestion de la base de données des collections, traitement des demandes de recherches) vers un poste existant (adjoint du patrimoine – agent de récolement). Cet élargissement des missions rend nécessaire un recalibrage de ce poste au regard des compétences demandées et de la charge de travail effective.

Cette nouvelle organisation a été validée en Comité Social Territorial en date du 5 juillet 2024.

B/ Evolution envisagée

Il est donc proposé de recalibrer un emploi d'adjoint du patrimoine (Agent de récolement), catégorie C, filière culturelle en emploi d'assistant de conservation (assistant de collection - documentaliste), catégorie B, filière culturelle dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

L'agent aura pour missions :

- la gestion du centre de ressources (archives et bibliothèque) : gestion du centre, coordination, accueil, traitement des demandes de recherche, commandes, catalogage, classement.
- la participation à l'étude, à la conservation et à la valorisation des collections particulièrement pour la gestion et le suivi du récolement et la conservation préventive des collections en lien avec le régisseur des collections.
- la garantie du bon fonctionnement du logiciel de gestion des collections : méthodologie, optimisation, suivi des évolutions.
- la participation à la mise en ligne des collections

Ce recalibrage a un impact budgétaire de 2 500 € en année pleine.

III. Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2024	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
Filière administrative		254	253		255	254
Administrateurs Territoriaux	A	2	2		2	2
Attachés Territoriaux	A	78	78	+3	81	81
Rédacteurs Territoriaux	B	79	79	-2+2	79	79
Adjoints administratifs territoriaux	C	95	94	-2	93	92
Filière animation		467	56		468	57
Animateurs territoriaux	B	39	39	+1	40	40
Adjoints territoriaux d'animation	C	428	17		428	17
Filière culturelle		180	176		180	176
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	11	11		11	11
Bibliothécaires territoriaux	A	12	12		12	12
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	2	2		2	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	9	9		9	9
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	12	12		12	12
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	4	4		4	4
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	57	55	+1	58	56
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	72	70	-1	71	69
Filière médico-sociale		141	140		141	140
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	2	2		2	2
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	1	1		1	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	132	131		132	131
Filière Médico-technique		3	3		3	3
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	2		2	2
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1		1	1

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2024	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70		70	70
Chef de service de Police Municipale	B	6	6		6	6
Agents de police municipale	A	64	64		64	64
Filière Sociale		153	150		153	150
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	4	4		4	4
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	35	35		35	35
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	109	106		109	106
Agents sociaux territoriaux	C	5	5		5	5
Filière sportive		30	30		30	30
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	5	5		5	5
Educateurs territoriaux des APS	B	25	25		25	25
Filière technique		816	768		816	768
Ingénieurs territoriaux	A	29	29		29	29
Techniciens territoriaux	B	54	54		54	54
Agents de maîtrise Territoriaux	C	88	88	-1	87	87
Adjoints techniques territoriaux	C	655	597	+1	656	598
SOUS-TOTAL Budget Principal		2115	1647		2117	1649

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité règlementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'1 emploi d'animateur et d'1 emploi d'attaché au sein de la Direction de la Vie des Quartiers,
- se prononce favorablement sur le recalibrage de 2 emplois d'adjoint administratif en emploi de rédacteur, sur le recalibrage de 2 emplois de rédacteur en emploi d'attaché, sur le décalibrage d'1 emploi d'agent de maîtrise en emploi d'adjoint technique à la Direction de la Vie des Quartiers,
- se prononce favorablement sur le recalibrage d'1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine en assistant de conservation au sein de la Direction de la Citadelle,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal



Anne VIGNOT